

## Sommaire

N°43

### Événements

- Moment de recueillement et de solidarité à la préfecture
- visite du président de la République
- Patrick Kanner, à la rencontre de jeunes en service civique
- 2014, année mémorielle
- cérémonie d'accueil dans la citoyenneté
- cérémonie jeunesse et sports
- des nouvelles des régiments charentais
- signature des accords cadres des nouveaux contrats de ville
- élections

### Actualité

#### Sécurité

- les rencontres de la sécurité
- policiers et gendarmes sauvent des vies
- prévention contre le terrorisme
- prévention de la délinquance
- sécurité routière
- protection des populations
- plan de prévention des risques naturels de Saint-Sulpice-de-Cognac

#### Emploi

- filière cognac : mise en place d'une gestion prévisionnelle des emplois et des compétences
- promotion de l'égalité des chances dans le nord Charente
- Mobilisation en faveur de l'emploi

#### Modernisation de l'État

- une maison de l'État à Confolens
- dématérialisation de la chaîne comptable et financière des collectivités territoriales
- les services de l'État sur les réseaux sociaux
- le silence de l'administration vaut accord

#### Cohésion sociale

- dispositif hivernal en faveur des personnes sans abri
- soutien financier aux clubs sportifs amateurs
- plan de relance du logement
- création des agendas d'accessibilité programmée

#### Environnement

- lutte contre la pollution du Tourtrat



Une année 2014 dense pour les services de l'État,  
de nouveaux challenges à relever pour 2015.

Bonne et heureuse année

**Salvador Pérez**

*Préfet de la Charente*

Patrimoine de la Charente - Casque d'Agris  
Art celte IVème - siècle avant J.C.  
Musée des beaux-Arts d'Angoulême  
Photo : © Philippe Zandvliet

### Moment de recueillement et de solidarité à la préfecture

Les 7, 8 et 9 janvier dernier, le terrorisme a frappé comme jamais il n'avait frappé sur le sol français. En trois jours, 17 vies ont été emportées par la barbarie. Pour honorer la mémoire de ces victimes et défendre la liberté d'expression, une mobilisation sans précédent de nos concitoyens s'est traduite par de multiples manifestations de soutien en Charente comme dans toute la France.

Le jeudi 8 janvier 2015, comme dans l'ensemble des lieux publics de Charente, un moment de recueillement et de solidarité a eu lieu à 12 heures, dans la cour d'honneur de la préfecture, en présence de Matthias FEKL, secrétaire d'État chargé du Commerce extérieur, de la Promotion du tourisme et des Français de l'étranger.

Le secrétaire d'État a délivré devant les policiers, les gendarmes et les personnels de la préfecture, le message du ministre de l'Intérieur, Bernard Cazeneuve :

« ...Serviteurs de l'État, garants de la sécurité des Français et de la protection de nos institutions, nous devons faire preuve de la même unité et de la même volonté de faire triompher le droit et la liberté...»



Dimanche 11 janvier, le préfet a participé en compagnie des parlementaires et élus à la marche républicaine organisée à Angoulême après-midi et qui a réuni plus de 20 000 Charentais, en hommage aux victimes des attentats de Charlie Hebdo et de l'Hyper Cacher à Paris.

De nombreuses marches étaient organisées dans les autres villes du département.

Cette journée de mobilisation a été historique en Charente : près de 35 000 personnes ont suivi ces rassemblements sur l'ensemble du département pour dire non au terrorisme et défendre les valeurs de la République.



### #HOMMAGE - Mardi 13 janvier

Le 13 janvier 2015, au moment où le Président de la République présidait l'hommage national rendu à Franck BRINSOLARO, Ahmed MERABET et Clarissa JEAN-PHILIPPE, policiers décédés les 7 et 8 janvier dernier lors des attentats, le préfet, les personnels de police, de la gendarmerie nationale, des pompiers et de la police municipale ainsi que de nombreuses personnalités se sont retrouvés à l'hôtel de police d'Angoulême pour un ultime hommage aux policiers décédés.

En ces moments tragiques pour notre pays, alors que les forces de l'ordre sont totalement mobilisées pour assurer la sécurité de nos concitoyens, le préfet de la Charente renouvelle son appel à la vigilance face aux menaces, au devoir de responsabilité et au rassemblement autour des valeurs de la République.



## Déplacement en Charente du président de la République



Le président de la République, François HOLLANDE, a été accueilli par le préfet Salvador PÉREZ, lors du déplacement qu'il a effectué en Charente le jeudi 9 octobre 2014, pour faire le point sur l'avancée du 3ème Plan Autisme, dont l'objectif principal est de dépister, plus précocement, dès l'âge de 18 mois, cette maladie et d'encourager la scolarisation des jeunes autistes en « milieu ordinaire ».

Le chef de l'État était accompagné de Mme Najat VALLAUD-BELKACEM, ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche et de Mme Ségolène NEUVILLE, secrétaire d'État chargée des personnes handicapées et de la lutte contre l'exclusion.

Le chef de l'État a visité deux structures pour dresser un bilan d'étape : il s'est d'abord rendu au **Centre d'action médico-sociale précoce de Soyaux (CAMSP)** qui dépiste et accueille des enfants autistes âgés de 18 mois à 6 ans et dont les moyens ont été renforcés dans le cadre du plan autisme.

Il a ensuite visité **l'Unité d'enseignement en école Maternelle (UEM)** de l'école Pierre de Ronsard à Angoulême, l'une des trente nouvelles unités d'enseignement en maternelle destinées à des enfants autistes âgés de 3 à 6 ans, ouvertes à la rentrée 2014. Cette structure **scolarise, à temps plein, 7 enfants de 3 à 6 ans** avec l'appui d'une équipe médico-sociale implantée au sein même de l'école pour permettre la conduite des actions pédagogiques et éducatives sur un même lieu.

Le Président de la République a rencontré et échangé avec les enfants de l'UEM, les enseignants et les familles.



## Patrick Kanner, à la rencontre de jeunes en service civique à La Couronne

Jeudi 23 octobre 2014, M. Patrick Kanner, ministre de la ville, de la jeunesse et des sports, s'est rendu en Charente, afin de rencontrer 24 jeunes de l'association Unis-Cité, débutant leur service civique par une semaine d'intégration prenant la forme d'un chantier de cohésion (nettoyage, tri, rangement...) au sein de la communauté d'Emmaüs de La Couronne.

Cette rencontre a été l'occasion d'un moment d'échange fructueux sur le thème de la solidarité intergénérationnelle et l'impact possible de jeunes en service civique dans la lutte contre l'isolement des personnes âgées.



La présidente d'Unis-cité, Marie Trelu-Kane, deux bénéficiaires et deux anciens volontaires en service civique ayant accompagné ces personnes âgées en 2013, ont participé à cet échange avec le ministre.



### Chiffres clés Service civique

Créé le 10 mars 2010, le service civique a permis à plus de 65 000 jeunes d'être dans près de 4 000 organismes agréés, associations principalement mais aussi collectivités territoriales, hôpitaux, préfectures.

**En Charente, 725 jeunes ont été accueillis en service civique depuis 2010 dont 195 en 2014.**

En 2014, le nombre de jeunes en Service civique est passé de 32 000 à 35 000.

Le Président de la République a annoncé que 100 000 jeunes pourront le faire par an d'ici 2017, soit environ 15 % d'une classe d'âge.

## Retour en images sur l'exposition « la Charente et la Grande guerre » dans les salons de la préfecture

Si la Grande guerre a bouleversé la vie de millions d'hommes envoyés au front, elle a également profondément désorganisé le quotidien de ceux qui sont restés sur leurs terres.

En retraçant quelques aspects de la vie du département de la Charente et de ses habitants à l'épreuve de ce conflit, l'exposition présentée à la préfecture du 4 au 22 novembre 2014 a offert à ses **1 800 visiteurs une perspective inédite et vivante sur l'effort de guerre d'un département de l'arrière.**

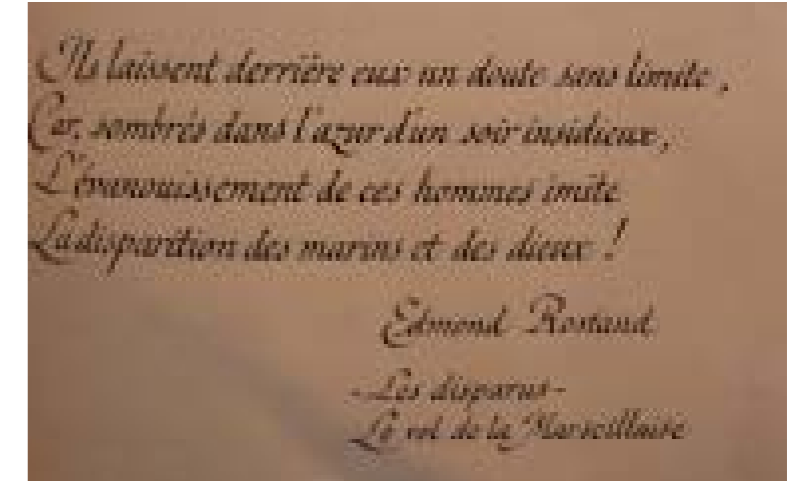
À travers une présentation d'une collection exceptionnelle d'uniformes confiée par un collectionneur privé et de documents d'archives publiques ou privées d'une grande richesse, cette exposition a invité les visiteurs à se réapproprier cette page de notre histoire collective et à rendre hommage aux 13 000 Charentais que le département a perdus pendant ce conflit.

Le vernissage de cette exposition a eu lieu le 4 novembre en présence de nombreuses personnalités. Le préfet de la Charente a procédé à la lecture du message que le Secrétaire d'État aux Anciens Combattants et à la Mémoire lui a adressé à cette occasion..

Les élèves du département ont été associés à ce temps de mémoire, notamment ceux du lycée de l'image et du son d'Angoulême ainsi que ceux du lycée Sainte-Marthe Chavagnes à Angoulême.



Alors que les derniers Poilus nous ont quittés, cette exposition labellisée par la Mission du centenaire de la Grande guerre transmet le témoin de la mémoire aux jeunes générations auxquelles revient la tâche délicate de préserver l'héritage et poursuivre cette quête du progrès de l'humanité et de la fraternité pour laquelle tant de nos aînés ont été sacrifiés.



## Cérémonie d'inhumation de Mme Hélène NEBOUT au Mémorial de Chasseneuil



Le mercredi 19 novembre 2014, s'est déroulée la cérémonie d'inhumation de Madame Hélène NEBOUT, dans la crypte du Mémorial de la Résistance de Chasseneuil-sur-Bonnieure, aux côtés des principaux chefs de la Résistance charentaise.

À cette occasion, Jérôme SEGUY, directeur de cabinet du préfet, a rendu un hommage vibrant à cette "grande dame" figure de la Résistance charentaise, connue sous le pseudonyme de "Chef Luc".

*« Madame, au sein même de ce mémorial, dans la crypte où nous vous accompagnerons tout à l'heure, reposent déjà 29 de vos compagnons. Ils vous attendaient. Vous les rejoindrez toute auréolée de votre courage, de votre gloire, de votre modestie... »*

*Je ne peux que conclure en vous citant : « Moi qui ai vécu, des années durant, parmi eux, qui ai souvent reçu leurs confidences, assisté à leurs souffrances physiques et morales jusqu'à leur enthousiasme final lors de la capitulation allemande, je les défendrai de toutes mes forces jusqu'à mon dernier souffle. »*

*Madame, vous avez tenu parole. Une nouvelle raison de vous rendre hommage et de vous dire que nous vous accompagnons pour l'éternité ».*

## Journée Défense et Citoyenneté (JDC) à la mémoire des héros de la Résistance

Jeudi 20 novembre, 50 jeunes de la communauté de communes de Haute-Charente convoqués par le Centre du Service National de Poitiers, se sont retrouvés au cœur de l'histoire des héros de la résistance charentaise.

### Des partenariats forts

En partenariat avec Jean-Claude Fourgeaud, maire de Chasseneuil-sur-Bonnieure, le Pôle des sépultures de guerre et des hauts-lieux de la mémoire nationale de l'office national des anciens combattants et victimes de guerre, (PSGHLMN), les jeunes ont découvert les hauts lieux de mémoire de la Résistance charentaise. Cette JDC s'inscrivait dans le cadre de la commémoration du 70ème anniversaire de la Libération.

### des lieux propices à la réflexion ...

Une présentation faite à la maison de la Résistance « René Michaud » a permis de mener une réflexion sur l'engagement des martyrs de la Résistance. Deux anciens maquisards y ont retracé la naissance et l'histoire du maquis Bir Hacheim pendant la seconde guerre mondiale.

Les jeunes ont assisté ensuite à la visite commentée du Mémorial de la Résistance où reposent les principaux chefs de maquis charentais.

### ... et au recueillement

Point d'orgue de la journée, ces jeunes citoyens ont participé à une cérémonie commémorative, suivie d'un dépôt de gerbes, en présence de Jérôme Séguy, directeur du cabinet du préfet, de Jean-Claude Fourgeaud, maire de Chasseneuil-sur-Bonnieure, de Claude Burlier, conseiller général du canton de Saint-Claud, du lieutenant-colonel Marcel Dommartin, délégué militaire départemental adjoint de Charente, du lieutenant-colonel Sylvain Fénoglio, chef du centre du service national de Poitiers et d'autorités civiles et militaires invitées pour l'occasion.

Les certificats de participation à la J.D.C. ont été remis aux jeunes par les autorités.



Texte et photo/ CRP CSN Poitiers

## 5 décembre : journée nationale d'hommage aux « morts pour la France » pendant la guerre d'Algérie et les combats du Maroc et de la Tunisie

Murièle BOIREAU, sous-préfète de Confolens a présidé la cérémonie commémorative des morts pour la France pendant la guerre d'Algérie et les combats du Maroc et de la Tunisie, le vendredi 5 décembre à 11h00 à Confolens.

Les autorités civiles et militaires du département et les représentants des associations d'anciens combattants et patriotiques ont participé à cette commémoration.

Cette journée d'hommage a été instaurée par le décret n° 2003-925 du 26 septembre 2003.

Mme la sous-préfète a lu à cette occasion le message de Jean-Marc Todeschini, secrétaire d'État auprès du ministre de la défense, chargé des anciens combattants et de la mémoire.

Le même jour, le sous-préfet de Cognac et le directeur de cabinet du préfet ont présidé une cérémonie similaire à Cognac et à Angoulême.



Une mention particulière doit être délivrée à la délégation militaire départementale et au groupement de soutien de la base de défense d'Angoulême qui ont installé plusieurs points de collecte et placé plus de 700 bleuets pour un total supérieur à 1300 €.

## Le Bleuet de France – 80 ans de solidarité en faveur de la communauté combattante

Près de cent ans après sa création par deux infirmières de l'Hôtel des Invalides, quatre-vingts ans après la première collecte sur la voie publique, le Bleuet de France a fait peau neuve en 2014.

Symbole du sacrifice consenti par les combattants de tous les conflits, cette modeste fleur des champs est en effet, en hommage aux soldats de 1914, le support de deux collectes organisées chaque 8 mai et chaque 11 novembre.

Les fonds collectés permettent de venir en aide concrètement aux anciens combattants et victimes de guerre en difficultés, aux victimes du terrorisme, aux pupilles de la Nation.

Ils permettent aussi de soutenir des militaires grièvement blessés en opérations extérieures ou d'accompagner les familles endeuillées de nos soldats.

Ils contribuent également au financement de centaines de projets de transmission de la mémoire à l'échelon national ou local.

Pour le 11 novembre 2014, une nouvelle fleur en plastique était proposée aux donateurs. Réalisée par des établissements du secteur du travail protégé et adapté pour adultes en situation de handicap, ce nouveau bleuet a été très apprécié.

De nombreux collecteurs –associations ou particuliers – ont eu à cœur, en ce début de cycle commémoratif du centenaire de la Grande guerre, de donner de leur temps et de leur énergie pour promouvoir cette fleur du souvenir. Qu'ils en soient tous chaleureusement remerciés.



## Cérémonie d'accueil dans la citoyenneté

Mardi 9 décembre 2014, Lucien GIUDICELLI, secrétaire général de la préfecture, a présidé une cérémonie d'accueil dans la citoyenneté française dans le grand salon de la préfecture.

60 personnes, originaires de 21 nationalités différentes, ont eu l'occasion de participer à cet événement, accompagnées de leurs familles.

**30 personnes ont obtenu la nationalité française par décret et 30, par déclaration** (20 en tant que conjoint de Français et 10 mineurs).

Cette cérémonie a été l'occasion pour le représentant de l'État de souhaiter la bienvenue à ces nouveaux concitoyens rejoignant la communauté nationale. Dans son allocution, le secrétaire général a souligné les droits et devoirs leur incombant désormais et les a incités à faire vivre à leur tour la devise de la République : liberté, égalité, fraternité.

Au titre de l'année 2014, le département de la Charente a enregistré 146 naturalisations dont 67 par décret, 54 en raison du mariage avec un ressortissant français et 25, par déclaration de nationalité d'enfants mineurs.





Vendredi 10 octobre 2014, M. Salvador PÉREZ, préfet de la Charente, a inauguré l'exposition nationale « Parcours de Harkis et de leurs familles » à l'hôtel de la préfecture, en présence des représentants du monde des anciens combattants et des associations de Harkis.

Au travers de photographies et cartes légendées, cette exposition retrace l'histoire de ces familles depuis le début de la présence française en Algérie (1830) jusqu'à nos jours.

Réalisée par l'Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre dans le cadre de la campagne de valorisation de la mémoire harkie, cette exposition rend aux Harkis la place qu'ils méritent dans l'Histoire et la mémoire nationale.



La patrouille "Cartouche Doré" est solidement ancrée dans l'histoire et la mission de l'école de pilotage de l'armée de l'air. Cette ambassadrice de l'armée de l'air diffuse avec panache les qualités des pilotes de combat et apporte cette part de rêve indispensable aux grandes œuvres. Depuis plus de vingt-cinq années, la patrouille Cartouche Doré marie et concentre l'exigence humaine ainsi que la performance technique. Cette exemplarité rayonne sur les jeunes élèves pilotes de l'Armée de l'air française et de la Marine nationale, mais aussi d'armées de l'air étrangères.

En période estivale, le peu de temps que la patrouille passe à Cognac est en grande partie consacré à la préparation des transits entre les différents meetings aériens. L'équipe doit aussi réaliser un vol d'entraînement hebdomadaire pour pouvoir se produire sur chacune des manifestations aériennes programmées. À chaque fois, la patrouille se déplace à quatre avions emportant les quatre pilotes, deux mécaniciens et un cameraman. Le rôle du quatrième pilote est d'assurer la logistique et le convoyage de l'avion de remplacement. Il est aussi là pour veiller à la sécurité des vols et commenter la présentation.

Après une saison bien remplie, cette année 2014 se termine pour nous après avoir effectué 32 démonstrations en France. Cette année a été marquée par de nombreux événements historiques pour l'Armée de l'Air ainsi que pour la patrouille puisque nous célébrons cette année nos 25 ans d'existence. C'est avec une certaine émotion que je quitte la patrouille après cinq merveilleuses années passées

au sein des « Cartouche Doré » et je tiens à remercier tous les intervenants qui de près ou de loin nous aident à accomplir notre mission en toute sérénité.

Merci également à toute mon équipe, pilotes, photographes et mécaniciens pour l'investissement personnel dont vous avez fait preuve tout au long de cette saison.

Après leurs congés annuels pris fin octobre, les pilotes de la patrouille se sont concentrés



de nouveau à leur métier d'instructeur. C'est en novembre que l'équipe a choisi son nouvel équipier après deux vols d'évaluation. Elle entamera sa « transformation » au rythme de deux entraînements de trente minutes par jour. Cette période d'entraînement

sera complétée, début avril, par un stage d'accoutumance au survol maritime à Solenzara, en Corse.

J'ai donc l'honneur de vous présenter les nouveaux membres qui composeront l'équipe en 2015 : le capitaine Blanquer reprendra le poste de leader de la patrouille après avoir réalisé deux ans en tant qu'équipier gauche. Il sera accompagné des « anciens », le lieutenant Chapel ainsi que des capitaines Régent et Lévy mais également de la nouvelle recrue, le lieutenant Mochino qui vient de rejoindre la patrouille et occupera le poste d'équipier gauche.

En attendant les prochains meetings, nous vous souhaitons à tous de bonnes fêtes de fin d'année et à bientôt pour la prochaine saison !

**Capitaine Damien Depayras**



Lundi 15 décembre 2014, M. Lucien GIUDICELLI, Secrétaire général de la préfecture, a présidé la cérémonie de remise de médailles d'or et d'argent de la jeunesse, des sports et de l'engagement associatif, organisée dans le grand salon de la Préfecture.

Cette cérémonie a été l'occasion de distinguer des personnes ayant œuvré en Charente en donnant partie de leur temps pour la jeunesse, le sport et la vie associative (responsables d'associations sportives ou clubs de sport, sportifs de haut niveau...)

Au cours de cette soirée, 8 personnes ont été récompensées par la médaille d'argent et 7 par la médaille d'or, soit 15 récipiendaires au total au titre de la promotion du 14 juillet 2014.



Liste des médaillés de la jeunesse et des sports (Promotion du 14 juillet 2014)

### Médaille d'or

- **Patrick DELAGE**, président du comité départemental de Canoë Kayak
- **Joël SOURY**, président de la MJC de Sillac – La Grande Garenne
- **Maurice GAILLARD**, entraîneur et membre du comité directeur du G 2A
- **Jacques DELMAS**, fondateur et entraîneur de plusieurs clubs de basket-ball
- **Thérèse MOREAU**, bénévole à la Croix Rouge Française depuis 1935
- **Maurice VERGNAUD**, vice-président de l'office municipal des sports d'Angoulême, membre de l'instance dirigeante du CDMJS et de la société d'encouragement de la Charente
- **Guy GATINAUD**, dirigeant dans des clubs de football, de rugby et de pétanque ainsi que dans différents comités des fêtes.

### Médaille d'argent

- **Jacques SAVARY**, membre du conseil paroissial de Saint-Cybard Angoulême, délégué du président du Tribunal de Grande Instance pour la révision des listes électorales
- **Philippe SOULAT**, président des associations « Balades des Eaux Claires » et « Régie Urbaine », vice-président de l'association « Enfant Soleil » d'Angoulême

- **Jean-Jacques CARRÈRE**, responsable départemental de la sélection départementale des V15 du comité Rugby Charente
- **Hubert DUPRAT**, animateur de club pour la Fédération Française de Tir, président d'honneur du stand Angoumois
- **Françoise GUEDJALI**, fondatrice et enseignante du club de karaté de Rouillac, juge et arbitre départemental et régional, vice-présidente du comité départemental de karaté de la Charente,
- **Guy DESAPHY**, dirigeant de la prévention routière de la Charente, organisateur du cyclocross et du « Critérium des 2 Vallées » à Terrebourg, membre du comité des fêtes de Saint Angeau
- **Christian DUCHARLET**, vice-président de l'entente Chasseneuil - La Rochefoucauld de handball, co-fondateur du club des randonneurs de Bandiat-Tardoire, président du comité départemental de la rando-pédestre de la Charente
- **Angel CAPOÏA**, président du comité départemental olympique et sportif de la Charente et membre du comité directeur du comité régional olympique et sportif du Poitou-Charentes

La loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine initie une refondation profonde de la politique de la ville pour mieux répondre aux attentes des habitants des quartiers prioritaires.

Les moyens des acteurs publics seront désormais concentrés sur les quartiers dits prioritaires de la politique de la ville, identifiés par un critère objectif et transparent : celui du revenu des habitants.

À compter du 1er janvier 2015, les contrats de ville succéderont aux contrats urbains de cohésion sociale. Sur la base d'un diagnostic de territoire,

ils permettront de mobiliser l'ensemble des politiques publiques en matière d'éducation, de transports, de santé, d'emploi, de développement économique, de lutte contre les discriminations. Les contrats de ville sont conclus à l'échelle intercommunale pour une durée de 6 ans.

Pour réussir, la politique de la ville doit se faire avec les habitants. Le pouvoir d'agir des habitants dans ces quartiers prioritaires de la politique de la ville sera renforcé grâce aux « conseils citoyens ». Créer un espace de propositions et d'initiatives à

partir des besoins des habitants, mais aussi assurer le renouvellement démocratique et tisser un lien trop souvent distendu avec les institutions, tels sont les objectifs de ces conseils. Composés de volontaires, d'associations et d'habitants tirés au sort, ils comporteront autant d'hommes que de femmes qui seront associés aux projets développés dans ces quartiers.

Sous l'impulsion du Préfet de la Charente, les acteurs locaux se sont engagés pour la signature rapide de l'accord cadre du contrat de ville du GrandAngoulême et du Grand Cognac. La mobilisation des élus a été forte, et leur coopération avec les

services de l'État, totale.

**L'accord-cadre du contrat de ville du GrandAngoulême validant un diagnostic social des quartiers prioritaires et les orientations stratégiques pour leur développement, a été signé le 16 décembre 2014, dans les salons de la préfecture, en présence de l'ensemble des partenaires. Celui de GrandCognac l'a été le 19 décembre. Il s'agit des premiers accords signés en région Poitou-Charentes.**





Le dimanche 22 mars 2015 et, le cas échéant, le dimanche 29 mars 2015, les 262 000 électeurs inscrits sur les listes électorales politiques en Charente (électeurs de nationalité française), seront appelés à élire leurs conseillers départementaux, en lieu et place des actuels conseillers généraux.

La loi n° 2013-403 du 17 mai 2013 relative à l'élection des conseillers départementaux, des conseillers municipaux et des conseillers communautaires, modifie la composition de l'assemblée départementale et les modalités de ce scrutin.

À compter du mois de mars prochain, le Conseil général deviendra le **Conseil départemental**. Le département de la Charente comptera 19 cantons au lieu de 35 actuellement.

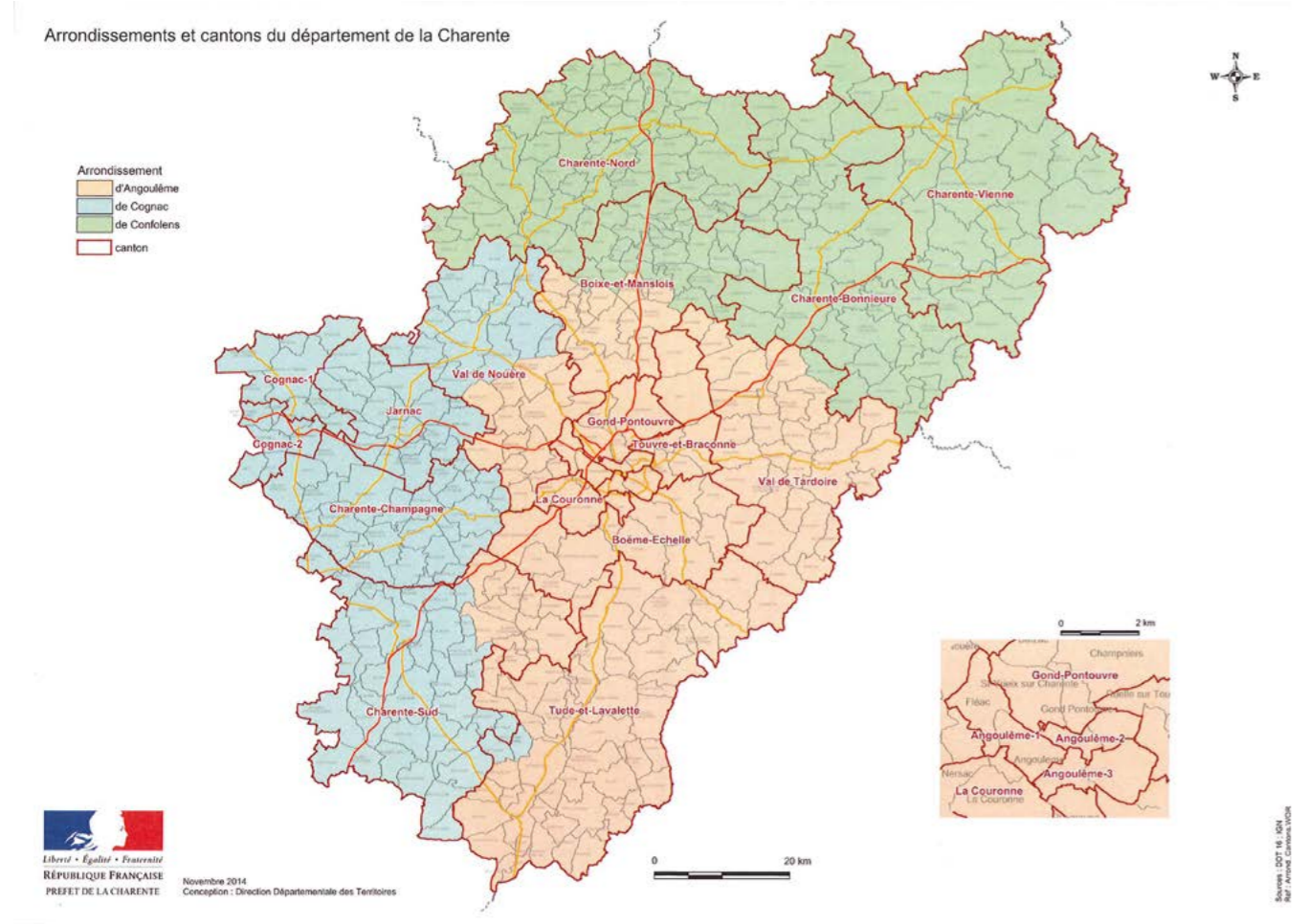
**Deux conseillers départementaux seront élus dans chaque canton au scrutin**

**binominal à deux tours.** Les candidats devront se présenter en **binôme composé d'une femme et d'un homme** (actuellement, chaque canton est représenté par un conseiller général), accompagnés de leurs suppléants.

Les binômes de candidats de sexes différents devront déposer en préfecture une déclaration conjointe de candidature avant chaque tour de scrutin.

Élus pour 6 ans (la durée du mandat ne change pas), les conseillers départementaux seront désormais renouvelés en intégralité et non plus par moitié.

Pour être élu au premier tour, un binôme devra recueillir la majorité absolue des suffrages exprimés et le quart des électeurs inscrits. Si aucun des binômes ne l'emporte au premier tour, un second tour sera organisé.



Liste des nouveaux cantons du département de la Charente

Conformément au décret n° 2008-94 du 26 mai 2008, les élections sénatoriales se sont déroulées le dimanche 28 septembre 2014.

Les opérations électorales ont commencé dès le printemps avec l'élection, au sein des conseils municipaux, des délégués des communes, le 20 juin. Elle a permis au bureau des élections de la préfecture d'établir le collège des 1103 grands électeurs -composé des députés, conseillers généraux, conseillers régionaux et délégués des communes- convoqué au centre départemental de gestion de la fonction publique territoriale, rue Denis Papin à Angoulême.

Dans le département de la Charente où deux sièges étaient à renouveler,

s'appliquait le scrutin majoritaire à deux tours. 11 candidats se sont présentés.

L'élection s'est déroulée sous l'autorité de Marie-Claude Gautier-Bernard, vice-présidente du Tribunal de grande instance d'Angoulême. En sa qualité de présidente du bureau du collège électoral (bureau centralisateur), elle a procédé à la proclamation des résultats à l'issue du dépouillement des votes, soit aux alentours de 12h30 pour le premier tour et de 18h30 pour le second tour.

**Les deux sénateurs élus pour la Charente sont les deux sénateurs sortants : Nicole Bonnefoy et Michel Boutant.**



Du 8 au 11 octobre 2014, l'occasion était offerte aux Charentais de rencontrer les femmes et hommes chargés d'assurer leur sécurité au quotidien et dans les situations exceptionnelles : sécurité intérieure, lutte contre la délinquance, aide aux victimes, sécurité civile, lutte contre les incendies et catastrophes, premiers secours, sécurité routière, etc.

Les policiers, gendarmes, sapeurs-pompiers, intervenants de la sécurité routière, bénévoles des associations de sécurité civile et agents des services de l'État ont été en contact direct avec la population. Ils se sont rendus au-devant des professionnels et du grand public, des jeunes et des seniors, afin de les informer, les sensibiliser et les conseiller, tout en leur présentant leurs missions.

**De nombreuses actions ont été menées en direction des jeunes dans les lycées, les collèges et les écoles primaires,** menées en partenariat avec les services de l'Éducation nationale, sur des thématiques les concernant particulièrement : prévention contre la toxicomanie, éducation à la

citoyenneté, représentations d'une pièce de théâtre interactive au sein des lycées professionnels sur les dangers des conduites addictives, lancement de sessions du permis piéton et exercice de recherche d'une balise de détresse par les élèves d'écoles primaires.

**Des opérations de contrôles routiers préventifs** suivis de conseils pédagogiques, ont été réalisées quotidiennement aux abords des établissements scolaires.

L'occasion était également donnée aux services de la sécurité civile d'expliquer et sensibiliser le public aux nouvelles réglementations comme les détecteurs de fumée, tandis que les services de sécurité ont mené des actions de prévention en matière de cambriolage, vol à la fausse qualité et de sécurité routière, en direction des seniors.

Ainsi, le 10 octobre un exercice de recherche de balise de détresse a été organisé à l'école primaire de Touvre par l'association départementale des radio-amateurs au service de la sécurité civile (ADRASEC).

Le samedi 11 octobre, Salvador PÉREZ, préfet de la Charente, s'est rendu au forum organisé au centre commercial de la Grande Garenne à Angoulême, où de nombreux acteurs départementaux de la sécurité intérieure étaient présents pour sensibiliser le public et notamment les jeunes aux enjeux de la sécurité.

Cette manifestation a également été l'occasion pour les services d'échanger sur leurs missions et de mieux appréhender les préoccupations du grand public.

Cette seconde édition des Rencontres de la Sécurité a rencontré un grand succès, rapprochant la population des services chargés de leur sécurité.



Murièle BOIREAU, sous-préfète de Confolens, s'est rendue le vendredi 10 octobre 2014 au forum organisé au centre d'incendie et de secours de Confolens. Tout au long de l'après-midi, divers ateliers et animations ont permis dialoguer et de partager de façon conviviale l'engagement des acteurs œuvrant au quotidien pour la sécurité de la population.

Vendredi 3 octobre 2014, une prise d'armes a été organisée à la caserne adjudant Levasseur à Angoulême, à l'occasion de la prise de commandement de l'escadron départemental de sécurité routière (EDSR) par le capitaine Benoît Cayrel.

Placée sous le commandement du colonel François Santarelli, commandant le groupement de gendarmerie départementale et présidée par Jérôme Seguy, directeur de cabinet, représentant le préfet de la Charente, et en présence du commissaire divisionnaire Besse, directeur départemental de la sécurité publique, cette cérémonie a été l'occasion de rendre hommage en même temps à des gendarmes et des policiers particulièrement méritants.

Policiers et gendarmes, côte à côte, cette manifestation est la traduction du lien très fort qui unit les services de police et de gendarmerie. Elle a également permis de mettre l'accent sur le travail d'acteurs quotidiens de la sécurité,



risquant leur vie pour protéger celle des autres et participant à des actions touchant parfois à l'héroïsme.

Ainsi, **8 médailles de bronze pour acte de courage et de dévouement** ont été remises à 4 gendarmes et à 4 policiers qui se sont particulièrement distingués par leur courage et leur abnégation au service de nos concitoyens.



Au cours de la cérémonie ont également été récompensés :

- de la médaille de la sécurité intérieure, échelon bronze : l'adjudant Philippe Hégo de la brigade de recherches de Cognac ;

- de la médaille de la défense nationale, échelon bronze : le maréchal des logis Damien Castaing de la cellule soutien automobile et le maréchal des logis Loïc Melfort de la section des systèmes d'information et de communication

- Emmanuel Méjeard, gardien de la paix et Mme Aurélie Naulet, adjoint de sécurité, à la circonscription de la sécurité publique de Cognac

Le 28 juin 2014, ils ont porté secours à un homme de 52 ans sur le point de se jeter dans le vide du haut du pont de Saint-Jacques à Cognac, en réussissant à le ceinturer et en parvenant à apaiser les proches de la victime dans cette situation particulièrement douloureuse.

- Patrice Renet, brigadier et Laurent Peyrat, sous-brigadier, à la circonscription de la sécurité publique d'Angoulême

Le 17 août 2014, ils ont porté secours à un jeune homme sur le point de se suicider dans le secteur du viaduc de l'Anguienne, en réussissant à le maîtriser alors qu'il se débattait vigoureusement et allait se jeter dans le vide.

- Le gendarme Gérard et le maréchal des logis chef Cornélius, affectés à la brigade territoriale de Blanzac-Porcheresse

Le 28 mai 2014, ils n'ont pas hésité à porter secours à une femme qui tentait de s'immoler, alors que le contenu d'une bouteille de liquide inflammable était déversé sur le sol et que les projections imbibaient les vêtements de l'intéressée, en la ceinturant et en immobilisant ses bras.

- Le gendarme Philippe Bracq et le brigadier chef Fabrice Miéger, affectés au peloton de surveillance et d'intervention de Cognac

Le 7 août 2014, ils ont porté secours à un couple en proie aux flammes et à une épaisse fumée s'échappant d'une fenêtre située à 5 mètres du sol, n'hésitant pas à grimper jusqu'au toit de l'habitation afin d'extraire les intéressés du feu.

Le Président de la République a réuni le 25 septembre un Conseil restreint de défense. Les mesures de prévention contre les risques terroristes mises en œuvre sur le territoire national vont être renforcées dans les lieux publics et les transports.

Le niveau du dispositif Vigipirate actuellement en vigueur est celui de la **Vigilance renforcée** :

- autour des édifices sensibles et les sites symboliques pouvant constituer des cibles potentielles ;
- dans les établissements culturels et culturels les plus exposés ;
- dans les zones publiques des transports ;
- à l'entrée des bâtiments très fréquentés du public tels que les grands magasins.



Le plan Vigipirate mobilise tous les acteurs concernés par la protection contre le terrorisme : l'État mais aussi les collectivités territoriales, les opérateurs économiques et l'ensemble des citoyens

### Appel à la vigilance de tous les Français !

L'activité d'un individu ou d'un groupe qui paraîtrait anormale doit être signalée aux forces de l'ordre, aux patrouilles militaires ou aux services de surveillance et de sécurité du lieu dans lequel vous vous trouvez. Cette attitude citoyenne a déjà permis de déjouer des tentatives d'attentats et d'actes de malveillance.

Ayez les bons réflexes à tout moment : [www.risques.gouv.fr](http://www.risques.gouv.fr)

**Il est recommandé à tous ceux qui prévoient de se rendre dans un pays étranger de consulter la page « Conseils aux voyageurs » sur le portail [www.diplomatie.gouv.fr](http://www.diplomatie.gouv.fr)** et de s'inscrire sur le

portail « Ariane » pour être informé de tout événement important concernant la sécurité.

Pour les Français voyageant ou résidant à l'étranger, **prenez connaissance des coordonnées des services diplomatiques du pays concerné** et n'hésitez pas à les appeler.



Le préfet de la Charente s'est rendu le mardi 9 décembre 2014 au centre commercial AUCHAN à La Couronne, dans le cadre de la mise en place ce dispositif, à la veille des fêtes de fin d'année. Cette visite a permis de se rendre compte des moyens mis en œuvre pour assurer la sécurité des visiteurs de la galerie commerciale en cette période traditionnellement fréquentée.

## Signature de deux nouvelles conventions « participation citoyenne »

En complément de l'activité opérationnelle des forces de gendarmerie et de police, des actions de prévention sont conduites avec les maires des communes du département. S'inscrivant dans une stratégie globale de lutte contre les cambriolages, le dispositif « participation citoyenne » constitue une mesure préventive importante en associant les habitants à la protection de leur environnement de vie.

Soucieux d'encourager les communes à suivre l'exemple, et à exploiter plus largement le potentiel d'efficacité que présente cet outil supplémentaire de prévention de la délinquance de proximité, **Salvador PÉREZ, préfet de la Charente, a signé deux nouvelles conventions le mercredi 26 novembre 2014** avec le colonel François SANTARELLI, commandant le groupement de gendarmerie départementale et les maires des communes concernées : **Anne-Marie CHEMINADE, pour la commune d'Aunac et Michel BUISSON, pour celle de Brie.**

En Charente, ce sont d'ores et déjà 14 communes qui se sont engagées dans ce partenariat.



## Un nouveau lieu d'écoute pour les victimes de délinquance au commissariat d'Angoulême

L'association de soutien aux victimes d'actes de délinquance (ASVAD), association conventionnée par le ministère de la justice, a pour objet d'assurer un accompagnement à la fois juridique, psychologique et social auprès de toutes victimes d'infractions pénales.

Afin d'assurer sa mission au plus près du dépôt de plainte, plus particulièrement auprès des victimes de violences intrafamiliales, l'association et le commissariat de police d'Angoulême ont renforcé leur partenariat en mettant en place une permanence d'aide à ces victimes au sein même du commissariat d'Angoulême.

C'est le sens de la convention signée le 30 octobre dernier entre Maguy BERTRAND, présidente de l'ASVAD et le commissaire William BESSE, directeur départemental de la sécurité publique, en présence de Patrice CAMBÉROU, procureur de la République et de Salvador PÉREZ, préfet de la Charente.

La permanence de l'ASVAD au commissariat d'Angoulême se tient désormais les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 13h30 à 16h45 et est assurée par un salarié ou un bénévole de l'association, possédant les compétences nécessaires pour répondre aux demandes des victimes.



## Sécurisation générale

La gendarmerie de la Charente a augmenté sa présence sur le terrain depuis le mois de septembre. Venant compléter l'action des unités territoriales, deux patrouilles supplémentaires quotidiennes de réservistes sont engagées au profit de la sécurité des personnes et des biens dans les secteurs jugés les plus vulnérables : centres commerciaux, exploitations agricoles, zones résidentielles... Ces patrouilles de réservistes sont composées d'un ancien gendarme d'active et de jeunes issus de la société civile, ayant au préalable suivi une période de formation pour intégrer la réserve de la gendarmerie nationale, qui compte près de 26 000 militaires.



Vous souhaitez devenir réserviste, consultez le site [www.lagendarmerierecrute.fr](http://www.lagendarmerierecrute.fr)

## La cybersécurité, pour protéger les entreprises

Le 4 décembre 2014, s'est tenue une rencontre relative à la cyber-sécurité à l'Union Patronale à Angoulême, à l'initiative commune de la préfecture de la Charente et du MEDEF Charente, en présence du préfet de la Charente, Salvador Pérez, et de nombreuses autorités civiles et militaires.

L'objet de cette rencontre entre les professionnels de la sécurité informatique et d'une soixantaine de chefs d'entreprises était de les sensibiliser à la cyber-sécurité tant dans leurs outils d'information numérique (tablettes informatiques, smartphones) que de leurs systèmes informatiques. Des démonstrations ont été réalisées par les services spécialisés de la police nationale mais aussi par des experts du monde civil.

Olivier MAUREL, sous-préfet de Cognac et référent départemental à la sécurité informatique, a rappelé l'importance de se prémunir de tout type d'attaque informatique puisque "protéger les entreprises, c'est protéger les emplois".

Fort du succès de cette rencontre, il a été décidé par le MEDEF la création d'un club de la cyber-sécurité qui se réunira tous les deux mois afin de réaliser une veille et échanger sur les bonnes pratiques.



## Plan national de lutte contre les vols et trafics de véhicules et de pièces détachées

Bernard Cazeneuve, ministre de l'Intérieur, a présenté le 2 octobre 2014 le plan national de lutte contre les vols de véhicules.

Les vols et trafics de véhicules et de pièces détachées sont des préoccupations de premier ordre pour les citoyens et représentent un coût économique élevé pour la société.

En France, les vols liés aux véhicules représentent un quart des atteintes aux biens, soit 553 000 faits en 2013. 110 000 véhicules sont volés chaque année, mais en 2013, seuls 44 % ont été retrouvés. La baisse progressive du taux de découverte est à rapprocher de l'accroissement des vols d'accessoires et du développement des filières de pièces détachées.

Les vols d'accessoires sur véhicules connaissent en effet une progression régulière depuis 5 ans (+ 4,4 % en 2012, + 4,5 % en 2013 soit 130 000 faits).

Les vols et trafics de véhicules servent également à financer d'autres activités illicites et à commettre d'autres infractions.

Ce phénomène représente un coût économique important pour la société. Ainsi, le préjudice global de ces vols, pour les compagnies d'assurance, est estimé à 1,2 milliard d'euros.

La préfecture a décliné le plan au niveau départemental, à partir des diagnostics établis par les forces de police et de gendarmerie. Il s'articule autour de trois axes : amélioration du partage des informations entre les différents acteurs, mise en place des mesures préventives et dissuasives et mise en œuvre des mesures opérationnelles et répressives.



## Sécurité routière des contrôles préventifs aux abords des établissements scolaires

La rentrée scolaire est l'occasion de rappeler aux enfants, mais aussi à leurs parents, les règles de bonne conduite et du partage de la route à adopter sur le chemin de l'école et aux abords des établissements scolaires.

Les enfants et les adolescents, qui se déplacent souvent à pied ou en vélo, restent des cibles fragiles et très exposés aux risques de la route. En voiture, trop d'enfants sont encore mal attachés ou installés dans un dispositif inadapté.

C'est pourquoi, le préfet de la Charente a demandé aux forces de sécurité de mener des actions de prévention aux abords des établissements scolaires du département.

Jérôme SEGUY, directeur de cabinet du préfet, a participé à diverses opérations, comme le 5 septembre 2014, avec la direction départementale de la sécurité publique, aux abords de l'école primaire de Saint-Michel, place de la Mairie.

Cette action avait pour vocation d'alerter les conducteurs sur les dangers liés au non-respect du port de la ceinture de sécurité et des dispositifs de retenues, obligatoires pour les enfants de moins de 10 ans, et de rappeler notamment les règles d'utilisation des passages piétons et de descente des transports en commun. Elle a été aussi l'occasion de rappeler aux enfants les règles élémentaires de sécurité, notamment en traversant la rue.





L'apprentissage anticipé de la conduite est accessible dès 15 ans depuis le 1er novembre 2014. Les jeunes candidats au permis de conduire qui choisiront cette formule pourront passer le permis plus tôt, dès 17 ans et demi, afin de pouvoir conduire au premier jour de leur majorité.

L'objectif de cette réforme est de porter le nombre de jeunes bénéficiant de la conduite accompagnée, de 30 à 50% d'ici à fin 2017. Cet objectif sera soutenu par des dispositifs complémentaires en lien avec le ministère de la Ville, pour permettre aux jeunes dont les parents ne peuvent pas assurer l'accompagnement, de bénéficier de celui d'adultes bénévoles.

Avancer d'un an l'accès à la conduite accompagnée offre aux candidats et à leur (ou leurs) accompagnateur(s) davantage de temps pour organiser les séquences d'apprentissage de la conduite et réaliser les 3 000 kilomètres à parcourir. Les jeunes conducteurs seront ainsi mieux formés et la sécurité en sera renforcée : grâce à l'apprentissage anticipé de la conduite, l'accidentologie est diminuée de 27% la première année du permis pour les 18-19 ans, et de 25% pour les 20-21 ans.

Plus d'expérience au volant, c'est également un meilleur taux de réussite au permis de conduire : 73,9% de succès, contre 55,2% par la voie traditionnelle. En 2013, près de 190 000 jeunes ont obtenu leur permis de conduire (catégorie B) grâce à l'apprentissage anticipé de la conduite.

En Charente, sur les 6 422 personnes qui ont

passé un examen du permis de conduire de la catégorie B en 2013, 25,4 % (contre 19,8 % au niveau national) se sont présentées selon la formule de l'apprentissage anticipé de la conduite, soit un total de 1 632 candidats. Cet indicateur déjà élevé par rapport au national devrait encore s'accroître dans les prochaines semaines : en effet, depuis l'entrée en vigueur des nouvelles mesures, les auto-écoles ont enregistré un nombre significatif de demandes de jeunes de moins de 16 ans.

**LES 5 GRANDS AVANTAGES DE LA CONDUITE ACCOMPAGNÉE**

- 1 LA CONDUITE ACCOMPAGNÉE AUGMENTE VOTRE CHANCE DE RÉUSSITE À L'EXAMEN**  
74% POUR L'APPRENTISSAGE ANTICIPÉ CONTRE 55% POUR LA FILIÈRE CLASSIQUE.
- 2 LA CONDUITE ACCOMPAGNÉE PEUT VOUS PERMETTRE DE RÉDUIRE LE COÛT DE VOTRE FORMATION**  
LA CONDUITE ACCOMPAGNÉE EST EN MOYENNE MOINS ONÉREUSE QUE LA FILIÈRE CLASSIQUE.
- 3 LA CONDUITE ACCOMPAGNÉE DIMINUE VOS RISQUES D'ACCIDENT**  
LES JEUNES CONDUCTEURS ISSUS DE LA CONDUITE ACCOMPAGNÉE ONT MOINS D'ACCIDENTS QUE CEUX ISSUS DE LA FILIÈRE CLASSIQUE.
- 4 LA CONDUITE ACCOMPAGNÉE PEUT RÉDUIRE LE PRIX DE VOTRE ASSURANCE**  
DE NOMBREUSES COMPAGNIES D'ASSURANCE PROPOSENT DES PREMIERS CONTRATS JEUNES CONDUCTEURS À DES TARIFS AVANTAGEUX.
- 5 LA CONDUITE ACCOMPAGNÉE PEUT VOUS PERMETTRE DE RÉDUIRE LA PÉRIODE PROBATOIRE DU PERMIS**  
UNIQUEMENT DANS LE CAS DE L'APPRENTISSAGE ANTICIPÉ DE LA CONDUITE, LA PÉRIODE PROBATOIRE DU PERMIS EST DE 2 ANS AU LIEU DE 3 ANS.



Le détecteur de fumée est un appareil permettant d'alerter d'un début d'incendie dans le logement grâce à l'émission d'un signal sonore et de réveiller ainsi les occupants en cas de sommeil. Il permet alors de réagir dès le début de l'incendie.

L'article L. 129-8 du code de la construction et de l'habitation rend obligatoire l'installation d'un détecteur avertisseur autonome de fumée dans tous les logements.

L'installation du détecteur incombe au propriétaire du logement.

L'occupant, qu'il soit locataire ou propriétaire, veille à l'entretien et au bon fonctionnement du détecteur.

Tous les logements doivent être équipés d'un détecteur avant le 8 mars 2015.

Les détecteurs, doivent être conformes à la norme EN 14604

**Ils doivent être positionnés :**

- en partie supérieure : au plafond ou en partie haute du mur et à au moins 30 centimètres des bords et à environ 1 mètre des portes.

- dans les volumes « à risque » : vigilance atténuée (chambres) et/ou présence de sources potentielles d'incendie (appareils de chauffage, de cuisson, électroménager, appareils électriques, électroniques...) avec au minimum 1 détecteur par étage

Une fois équipé, il est nécessaire d'en informer l'assureur.

**Par ailleurs, afin de bien se préparer à des comportements adaptés, il est souhaitable de discuter en famille des priorités à mettre en œuvre comme par exemple par où et comment évacuer, dans quelle pièce avec fenêtre se réfugier si l'on ne pas évacuer, rappeler le numéro 18 des sapeurs-pompiers, etc ...**

**Gageons que les campagnes d'information incitant à ces équipements fassent baisser significativement la gravité des incendies domestiques qui provoquent chaque année près de 800 décès.**

**Dans tous les cas : DOTEZ VOTRE HABITATION DE DETECTEURS DE FUMEE !**



Comme tous les ans à l'occasion des fêtes de fin d'année, les agents de la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations (DDCSPP) ont renforcé leurs contrôles en application des directives ministérielles.

En effet, cette période de l'année produit une intense activité commerciale et représente un enjeu de consommation important. Aussi est-il primordial de procéder au contrôle des nombreux secteurs d'activités économiques concernés, qu'il s'agisse de produits alimentaires, non alimentaires ou de prestations de services.

Les agents de la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations de Charente ont ciblé cette année les secteurs d'activité et les contrôles suivants :

**-Les ateliers de découpe** et les lieux de vente au consommateur des volailles de chair festives dont les modes de commercialisation nécessitent un contrôle renforcé : c'est le cas des volailles vendues non saignées, partiellement plumées ou non éviscérées ;

**- les restaurants** afin de vérifier le respect des règles d'hygiène, de sécurité et de qualité des produits : propreté des locaux, manipulation et conditions de congélation des denrées, entreposage des matières premières, dates limites de consommation, etc ;

**- Les coquillages** qui doivent être vendus vivants : conditions de transport et respect de l'étiquetage informatif (pays d'origine, nom scientifique et nom commun, centre d'expédition et date de conditionnement) ;

**- les moyens de transports des aliments** : température, hygiène, conformité des engins ;

**- la préparation et la vente des plats** particulièrement prisés durant les fêtes : les gibiers, les poissons, les chocolats, les pâtisseries, ainsi que tous autres produits et plats festifs proposés par les traiteurs.

Les marchés ont également contrôlé, notamment afin de vérifier la véracité des mentions « produits bio » ou « locaux », « terroir », « fermier » ou « élevé en plein air ».

Enfin, ont également l'objet d'une attention particulière la sécurité des jouets pour enfants ou produits décoratifs ou festifs (guirlandes électriques, pétards, fusées d'artifice...) ainsi que les offres promotionnelles diverses comme les packs abonnements aux chaînes TV, aux salles de sports, les voyages, séjours ou soirées festives du réveillon.

Ainsi les agents de l'État en Charente ont été plus que jamais mobilisés pour garantir la sécurité du consommateur durant ces périodes de fêtes.



Sur la commune de Saint-Sulpice de Cognac, le village des Chaudrolles et ses abords couvrent un réseau souterrain constitué d'une trentaine de carrières mitoyennes qui ont été exploitées jusqu'au début du XXème siècle.

L'urbanisation du site, traversé par la RD 731, a justifié le lancement d'un **Plan de Prévention des Risques Naturels (PPRN)** mouvements de terrain, prescrit par arrêté préfectoral en avril 2012.

Le PPRN a pour vocation de réglementer la gestion et l'utilisation, actuelle et future, des sols dans le périmètre couvrant les cavités souterraines.

En mai 2014 et alors que le PPRN était sur le point d'être soumis à enquête publique en vue de son approbation, les matériaux de comblement d'un ancien puits d'extraction, appartenant à une carrière inaccessible, se sont affaissés à proximité d'une maison d'habitation située rue des Essarts.

Les expertises ont révélé sur ce site la présence d'autres puits en cours d'évolution menaçant la structure d'une partie de l'habitation. Ces phénomènes géotechniques sont consécutifs aux fortes pluviométries du printemps 2014.

M. Olivier Maurel, sous-préfet de Cognac et la direction départementale des territoires (DDT) qui conduisent la procédure d'élaboration du PPRN, ont accompagné la commune afin qu'elle procède à l'évacuation urgente de la famille concernée et qu'elle prenne en charge les dépenses inhérentes à son relogement. La commune de Gimeux accueille maintenant la famille évacuée.

Ces mesures sont encadrées et financées par l'État intégralement par le **Fonds de prévention des risques naturels majeurs dit Fonds Barrier**.

Afin d'envisager l'expertise de la carrière sous-jacente à la rue des Essarts, la DDT a fait procéder à des sondages par forage et à une inspection vidéo. Ces investigations ont permis d'envisager des travaux de terrassement pour l'ouverture du puits en cours d'affaissement.

Ces derniers ont été réalisés mi-novembre par l'entreprise SNGC de l'Isle-d'Espagnac, ils ont permis d'ouvrir l'ancien ouvrage et d'accéder à la carrière. Le géologue et le géomètre qui suivent le PPRN pourront donc dans un proche avenir expertiser la carrière (état des lieux et levé topographique de la cavité).

Des opérations de même nature se sont déroulées au sud-est du village des Chaudrolles et l'approbation du PPRN est reportée en 2015.

Cet accident montre le risque réel pour la population et nous appelle à la vigilance : si un PPRN apparaît comme une contrainte, il est au contraire le gage de l'engagement de l'État pour assurer la sécurité des habitants.



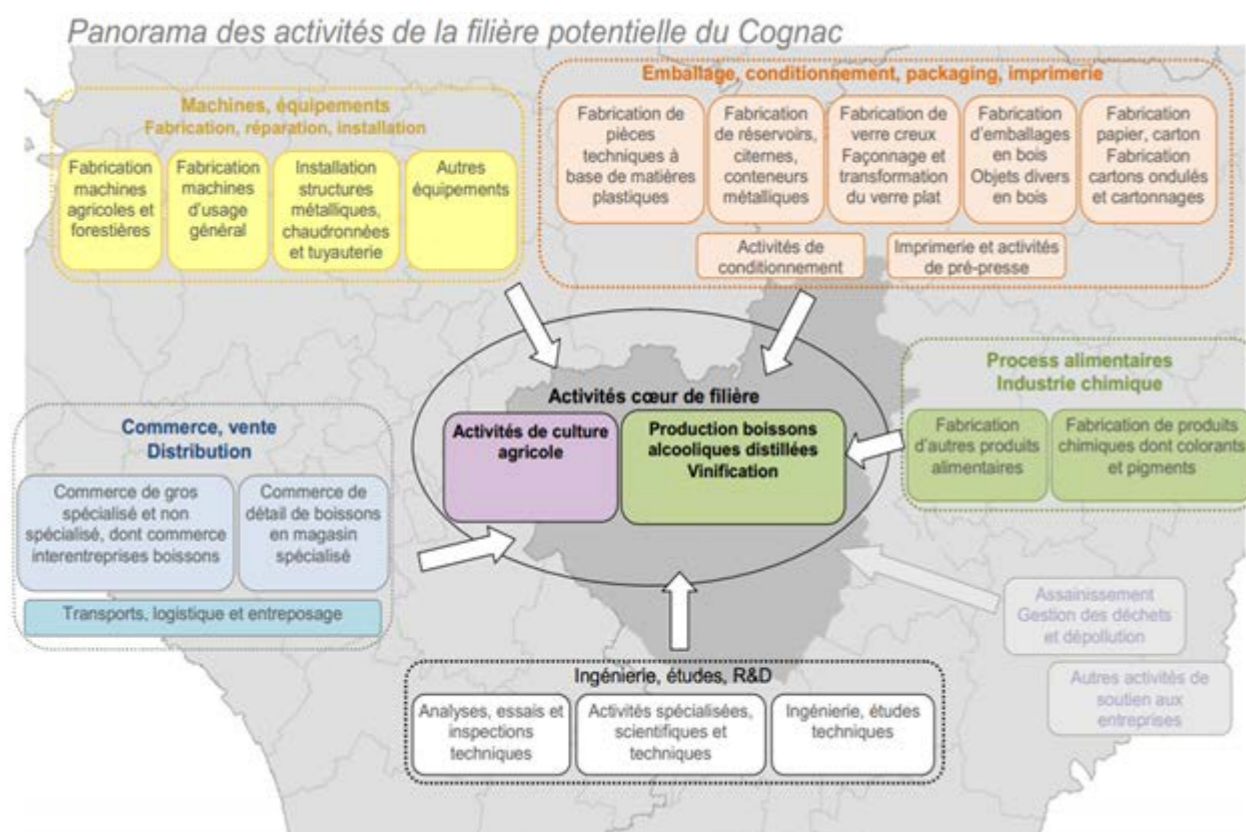


Une GPEC territoriale est une démarche globale menée sur un territoire, pour répondre aux besoins de main d'œuvre exprimés par les entreprises tant en termes de recrutement que de maintien dans l'emploi. L'unité territoriale de la DIRECCTE a pour mission de développer de telles initiatives dans le cadre de la politique d'anticipation des mutations économiques et de la sécurisation des parcours professionnels. Les partenaires sociaux doivent jouer leur rôle dans ce processus visant à mettre en cohérence les politiques en faveur de l'emploi et la formation des salariés.

Sur le territoire du Pays de Cognac, un diagnostic partagé a été conduit par l'ensemble des partenaires : l'État, le BNIC (bureau national interprofessionnel du Cognac), la Chambre de commerce et d'industrie de Cognac, la Chambre de métiers et de l'artisanat, la Chambre d'agriculture, le Conseil régional, ATLANPACK (association des professionnels régionaux de l'emballage), Pôle Emploi, les communautés de communes de Grand Cognac, de Jarnac, de Grande Champagne, de la région de Châteauneuf et du Rouillacais ainsi que les entreprises de la filière. L'Association nationale pour la formation professionnelle des adultes (AFPA) et l'Agence régionale de la formation tout au long de la vie (ARFTLV) ont été chargées de l'appui technique (études et enquêtes sur les entreprises de la filière).

**La filière représente 540 entreprises et 7 000 salariés hors agriculture et la viticulture représente 2 000 établissements pour 5 300 salariés**

Trois groupes de travail sont déjà opérationnels et se réunissent pour mettre en œuvre le plan d'action validé par le comité de pilotage :



### Axe 1 Adapter les formations au besoin des entreprises et des salariés

- consolider l'offre de formation initiale et continue par une plus grande proximité avec les entreprises.
- favoriser la mise en œuvre de formations collectives.
- consolider les contrats par alternance comme levier d'amélioration des compétences dans les entreprises.

### Axe 2 Soutenir le recrutement

- développer les actions de découverte des métiers de la filière.
- développer les actions de découverte des formations.
- développer l'attractivité du territoire.
- mobilité/garde d'enfants/articulation des temps.

### Axe 3 Sécuriser l'emploi, soutenir les démarches d'amélioration des conditions de travail, d'emploi et de santé au travail

- étudier les possibilités de mise à disposition à temps partagé (groupement d'employeurs, multisectoriels) ;
- promouvoir et soutenir des démarches de GPEC d'entreprises, favoriser le transfert des savoirs/savoir-faire ;
- soutenir les démarches d'amélioration des conditions de travail, d'emploi et de santé au travail, en lien avec les partenaires ;
- s'appuyer sur le dialogue social.

Le lancement officiel a eu lieu le 1er juillet 2014 au BNIC, lors d'une réunion présidée par M. Olivier Maurel, sous-préfet de Cognac.

**La convention financière et le protocole d'accord ont été signés le 13 novembre 2014** entre l'État et la communauté de communes de Grand Cognac qui est le porteur du projet. Ce protocole sera proposé à la signature des partenaires impliqués dans la démarche, en début d'année 2015.

L'Etat, la CDC de Grand Cognac et le BNIC sont financeurs du fonctionnement à hauteur de 15 000 euros chacun. L'État s'engage à financer également des actions en apportant 50 000 euros.



**« Les collégiens à la rencontre des métiers »**

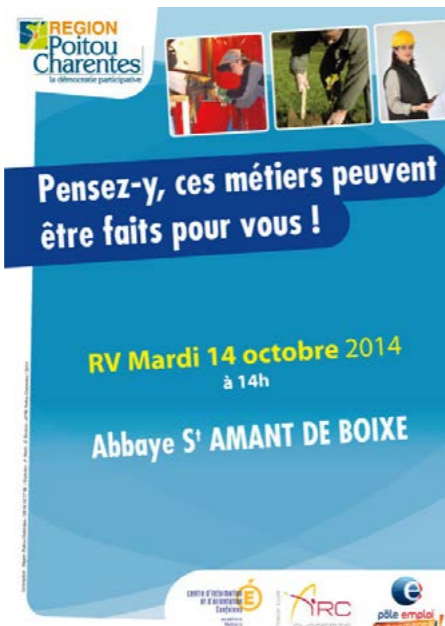
Une journée de rencontre entre les 470 élèves des classes de 4ème du Nord Charente et 25 entreprises du territoire, a eu lieu le jeudi 10 avril 2014 à Champagne-Mouton. Cette démarche a été initiée par les chefs d'établissements et le Centre d'information et d'orientation (CIO) de Confolens autour de deux thématiques : les sciences et l'industrie – la mixité des métiers. Outre la découverte de l'environnement économique du territoire, les jeunes ont participé par groupe à des animations scientifiques proposées par un chercheur de l'ENSMA et à un atelier sur les représentations liées aux métiers dits féminins ou masculins animé par le Centre d'information sur les droits des femmes et des familles (CIDFF).

**« Pensez-y, ces métiers peuvent être faits pour vous ! »**

Dans le cadre de la Semaine de l'Égalité professionnelle, le Centre d'information et d'orientation de Confolens, la Mission locale Arc Charente, Pôle Emploi de Confolens/Ruffec, la région Poitou-Charentes et la chargée de mission aux droits des femmes et à l'égalité (DDCSP 16) ont organisé une journée sur la mixité professionnelle intitulée « **Pensez-y, ces métiers peuvent être faits pour vous !** » à destination d'un public scolaire et de demandeurs d'emploi le mardi 14 octobre 2014 à l'Abbaye de St Amant de Boixe.

Bousculer les idées reçues, montrer que tous les métiers sont possibles, sensibiliser le public accueilli à la mixité professionnelle sont les objectifs principaux de cette journée. Le matin était ouvert à des lycéens de Confolens, de Chasseneuil, de Ruffec et aux collégiens de St Amant de Boixe, l'après-midi aux demandeurs d'emploi de 16 à 25 ans.

En support, le théâtre : les organisateurs ont fait appel à la compagnie poitevine « Sans titre » qui dans un climat festif et interactif s'est jouée des stéréotypes en interprétant des saynètes et des chansons.



En appui sur la journée, des ateliers animés par les organisateurs et le CIDFF : témoignages de professionnels, animation sur les représentations professionnelles ; des organismes de formation étaient présents l'après-midi et des offres d'emploi mises à l'affichage.

Le fil rouge de la journée était matérialisé en images par l'exposition « Filles, garçons, tous les métiers sont possibles » réalisée par le Service académique d'information, d'insertion et d'orientation (SAIO) de Poitiers.

**« Impulser une démarche globale et territoriale pour mieux intégrer la mixité professionnelle dans les pratiques professionnelles des acteurs et actrices du Nord Charente »**

Ce projet de formation commune aux partenaires du territoire a été initié par les membres du Service Public d'Orientation du Nord Charente en 2013, construit et programmé par Nathalie Hugonnenc, chargée de mission aux droits des femmes et à l'égalité.

Cette action de professionnalisation des acteurs du territoire Nord Charente concerne les conseillers du CIO de Confolens, de la Mission locale Arc Charente, les accompagnateurs socio-professionnels de chantiers d'Insertion et des accompagnateurs d'organismes de l'emploi. La formation d'une durée de 3 jours, répartie sur les mois d'octobre, novembre et décembre 2014 se déroule dans les locaux de la communauté de communes à Roumazières. Elle vise trois objectifs :

- mettre à niveau les professionnels en matière d'égalité femmes-hommes et d'approche de genre appliquée aux pratiques d'accompagnement en matière d'orientation professionnelle et vers l'emploi ;
- identifier des leviers pour favoriser la mixité des emplois et dégager des pistes d'actions localement ;
- outiller les professionnels

L'action de l'État en faveur du soutien à l'emploi se décline en dispositifs adaptés à des publics divers, éloignés de l'emploi. Elle exige un partenariat soutenu des acteurs locaux et mobilise des crédits d'État importants. L'État, en lien avec ses partenaires du service public de l'emploi, est particulièrement mobilisé autour de la promotion des contrats aidés, qui constituent des leviers efficaces pour lutter contre le chômage.

Fin décembre, 636 emplois d'avenir ont été signés dans le département soit un taux de 122 % de l'objectif fixé.

Cet outil vise à proposer des solutions d'emploi aux jeunes peu ou pas qualifiés, de leur ouvrir l'accès à une qualification et à une insertion professionnelle durable.

Au-delà de ce dispositif phare pour l'emploi, l'État continue à proposer le contrat unique d'insertion (CUI) pour les publics les plus fragiles avec ses deux composantes : le contrat d'accompagnement dans l'emploi (CAE) concernant le secteur non marchand et le contrat initiative emploi (CIE) à destination du secteur marchand.

Fin décembre, 1 979 CAE et 343 CIE ont été prescrits dans le département, soit un taux de 104 % de l'objectif fixé.

Ces résultats (taux supérieurs à la moyenne régionale et nationale) sont le fruit des actions volontaristes et dynamiques menées en direction des collectivités locales, des associations mais aussi des chefs d'entreprises, en partenariat notamment avec la Chambre de commerce et d'industrie d'Angoulême à l'occasion de journées de communication territoriales.



Le conseil supérieur de l'administration territoriale (CSATE), la délégation interministérielle à l'aménagement du territoire et à l'attractivité régionale et l'inspection générale de l'administration ont reçu une lettre de mission du ministère de l'intérieur en date du 19 septembre 2012 afin de réfléchir à l'évolution des missions des sous-préfectures et à leur implantation sur les territoires. Les préfets et sous-préfets de la région Poitou-Charentes ont été consultés le 23 janvier 2013 à Poitiers. Il leur a été demandé par les membres de la mission du CSATE de transmettre des propositions concernant l'optimisation des moyens des services de l'État dans les arrondissements afin de répondre aux attentes du public, notamment par des mutualisations ou des regroupements d'agents de différents services de l'État.

La création d'une Maison de l'État à Confolens correspond en tout point à la décision n° 38 du Comité interministériel pour la modernisation de l'action publique du 17 juillet dernier de «garantir la continuité de la présence de l'État au niveau infra-départemental».

Dans ce contexte, un groupe de travail associant la direction départementale des territoires et la préfecture a été constitué dans l'arrondissement de Confolens, sous la direction de Mme Murièle BOIREAU sous-préfète de Confolens, afin de réfléchir au regroupement des agents de l'unité territoriale de la DDT et de la sous-préfecture dans les locaux de la sous-préfecture de Confolens, à l'horizon 2015.

Ce projet vise à réaliser une Maison de l'État avec un accueil commun et mutualisé DDT/sous-préfecture, mais également à accueillir les permanences du service départemental de l'architecture et du patrimoine, et la direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations (DDCSPP) lors de sessions de travail sur le territoire, du défenseur des droits et d'autres services.

Dans un arrondissement enclavé, situé à 50 minutes d'Angoulême, sans véritables moyens de communication durable sur le territoire, ce projet répond à une volonté de maintenir une proximité et un point d'accès unique des services de l'État dans l'arrondissement.

Ce projet permet également de rendre le bâtiment totalement accessible, répondant ainsi aux normes d'accueil des personnes à

mobilité réduite.

Aujourd'hui, les financements ont été validés, la Maison de l'État de Confolens fait partie des premiers projets labellisés au niveau national.

La création d'une Maison de l'État, avec la mutualisation des services de la Direction Départementale des Territoires et de la sous-préfecture, ainsi que la tenue de permanences des services de l'État, réaffirme l'importance, la cohérence et la nécessité de maintenir un accès de proximité aux services publics sur les territoires ruraux, en affichant une unicité des services de l'État.

La Maison de l'État de Confolens devrait être opérationnelle après travaux au deuxième semestre 2015.



À partir du 1er janvier 2015, tout organisme public doit utiliser le **Protocole d'Échange Standard Hélios**, dit PES V2.

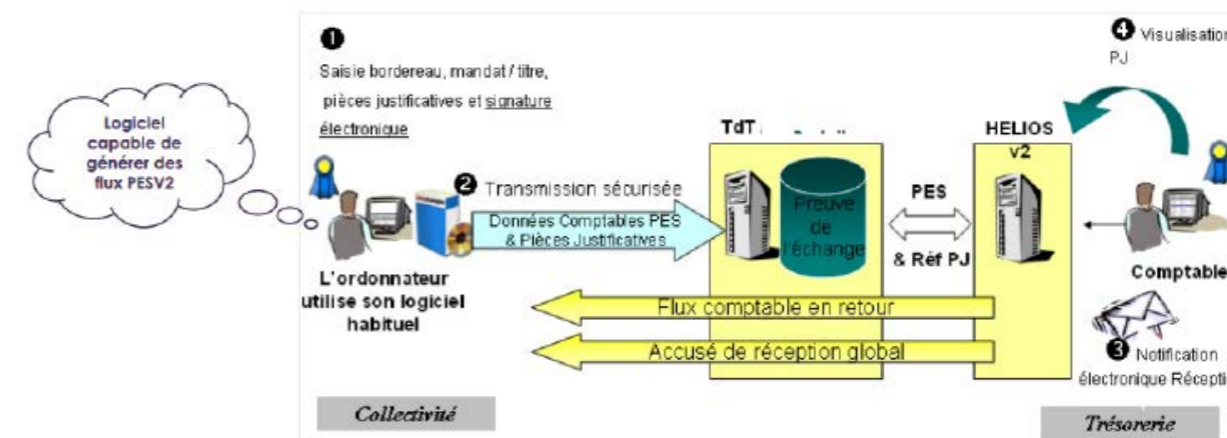
Ce dispositif vise la transmission dématérialisée par les ordonnateurs (collectivités locales) aux comptables publics des titres de recettes, des mandats de dépenses et des bordereaux les récapitulants.

Le passage au PES V2 marque la première étape vers la dématérialisation totale des échanges, ordonnateur comptable, de la chaîne comptable et financière dans les secteurs publics local et de santé.

**En Charente, sur 1600 budgets, le taux de dématérialisation global est de près de 55%**, étant précisé que la stratégie mise en place

est de promouvoir la dématérialisation avec les pièces justificatives. Sur ce point, les résultats sont également très satisfaisants dans la mesure où le nombre de budgets collectivités pour lesquels au moins une pièce justificative a été transmise par le PES est à près de 79 %.

Les résultats obtenus sont le fruit d'une forte mobilisation de tous les acteurs (collectivités territoriales, comptables publics, équipes en charge de la dématérialisation au sein de la Direction départementale des finances publiques, pilotes d'accompagnement du changement et prestataires informatiques), qui a permis de créer une dynamique permettant de conduire cette action prioritaire.



## Politique immobilière de l'État la direction départementale des finances publiques communique

L'ancien site de la Direction départementale des finances publiques, situé 3 rue de Bélat à Angoulême, est actuellement en vente. Il s'agit d'une maison de maître du XIXe siècle d'une surface habitable de 230 m<sup>2</sup>, à laquelle s'ajoute un garage de 24 m<sup>2</sup>, deux grandes salles de 60m<sup>2</sup> et 160 m<sup>2</sup>, une terrasse de 24 m<sup>2</sup>, une cave et une cour intérieure. Lors de la vente aux enchères publiques, organisée le 17 décembre, sa mise à prix était fixée à 220 000 euros.



Par ailleurs, le mercredi 25 mars 2015 à 10 heures, aura lieu la vente aux enchères publiques en un seul lot, de l'ancien site de l'AFPA situé rue Saint-Vincent-de-Paul, à Angoulême. Ce bien comprend 8 bâtiments d'une surface utile de 2800 m<sup>2</sup> répartis sur un terrain de 15 816 m<sup>2</sup>. La mise à prix est fixée à 80 000 euros.



Le développement de la relation numérique est un levier essentiel de la qualité de service et d'information ainsi que de la modernisation de l'État.

Pour répondre au mieux aux besoins des usagers, la préfecture de la Charente a décidé d'élargir sa communication à travers les réseaux sociaux.

Depuis le 8 janvier 2015, elle est présente sur le réseau social Twitter. En complément du site internet, ce compte vous permettra de suivre en temps réel l'actualité des services de l'État, de bénéficier d'informations pratiques mais aussi d'être alerté en cas d'événements liés à la sécurité civile.

Rendez-vous sur <http://www.twitter.com/Prefet16>

Soyez nombreux à nous suivre !!!

La préfecture de la Charente est également désormais présente sur le réseau social Facebook.



Articles et albums photos vous permettent d'y suivre l'actualité des services de l'État en Charente. Retrouvez-nous sur [www.facebook.com/prefetcharente](http://www.facebook.com/prefetcharente)



La page Facebook de la gendarmerie de la Charente vient de fêter ses 5 mois et compte plus de 4 000 fans ! ([www.facebook.com/gendarmerie.charente](http://www.facebook.com/gendarmerie.charente)).

Elle vise à renforcer ses liens avec la population, en communiquant régulièrement sur différents thèmes de son actualité. Vous pourrez y trouver notamment les informations pratiques : lutte contre l'insécurité routière, conseils utiles pour se prémunir contre la délinquance, appels à témoins, perturbations routières, etc.

N'oubliez pas de la partager avec vos amis si vous l'aimez !

Dans le cadre du choc de simplification voulu par le président de la République, la loi du 12 novembre 2013 habilitant le Gouvernement à simplifier les relations entre l'administration et les citoyens pose le principe selon lequel le silence gardé par l'administration sur une demande vaut accord. Auparavant, le silence de l'administration à une demande devait être considéré comme un refus.

Les décisions concernées sont les décisions individuelles de l'État et de ses établissements publics à compter du 12 novembre 2014.

La liste des procédures concernées est reprise sur le site Légifrance à l'adresse suivante :

<http://www.legifrance.gouv.fr/Droit-francais/Silence-vaut-accord-SVA>

Cette nouvelle règle est assortie d'exceptions qui peuvent être consultées sur ce même site.

Après l'entrée en vigueur de ce principe pour l'État et ses établissements publics, la réforme sera applicable aux collectivités locales, aux organismes de sécurité sociale et aux autres organismes chargés d'une mission de service public au plus tard le 12 novembre 2015.

Les démarches administratives des particuliers, des entreprises et des associations sont au cœur du programme de simplification du Gouvernement, car la simplification administrative répond aussi à une exigence démocratique, celle d'une administration plus efficace, plus proche et plus réactive.

Tout un chacun peut être acteur de ce processus de modernisation en proposant toute mesure de simplification. Pour cela, rendez-vous sur le site

<http://www.faire-simple.gouv.fr/>



# faire simple

Innovons, simplifions

## Dématérialisation des démarches pour les associations « Votre association 100% en ligne »

Dans le cadre de la simplification des démarches, le ministère de l'intérieur, le ministère de la ville, de la jeunesse et des sports, et la direction de l'information légale et administrative (DILA) proposent désormais des services en ligne pour gérer une association. En 30 minutes vous pouvez ainsi créer, modifier ou dissoudre une association.

Avec 68 000 nouvelles créations d'associations en 2013, la France compte 1,3 million d'associations en activité pour près de 2 millions de salariés et plus de 13 millions de bénévoles. Les associations constituent un corps intermédiaire à part entière, essentiel à l'exercice de la démocratie et au développement des solidarités.

Les membres statutairement autorisés à créer une association, en modifier le statut et la dissoudre peuvent désormais réaliser l'ensemble de ces démarches de manière totalement dématérialisée à partir de leur compte en ligne sur

<https://compteasso.service-public.fr>.

S'il est toujours possible d'effectuer les déclarations par voie postale ou de se rendre en préfecture, ces services en ligne représentent un important gain de temps. Accessibles 24h sur 24, les modules sont sécurisés et permettent de télécharger les documents numérisés en toute tranquillité. Le traitement est également plus rapide et le module offre la possibilité de suivre l'avancement de son dossier.

Pour créer, modifier ou dissoudre une association, connectez-vous dès à présent sur [compteasso.service-public.fr](https://compteasso.service-public.fr) et laissez-vous guider !

Plus d'informations sur [www.interieur.gouv.fr](http://www.interieur.gouv.fr) et [www.associations.gouv.fr](http://www.associations.gouv.fr)



## L'État au service des personnes en grande difficulté durant la période hivernale

Le comité de pilotage départemental de veille sociale s'est réuni le 27 novembre 2014, sous la présidence de M. Jérôme SEGUY, directeur de cabinet du préfet, afin de présenter à l'ensemble des acteurs et partenaires institutionnels et associatifs concernés, le dispositif de veille sociale et d'hébergement d'urgence en faveur des personnes sans abri ou risquant de l'être.



Pour cet hiver, la coordination des acteurs locaux permettra une fois de plus de prévenir, détecter et limiter les effets sanitaires et sociaux liés aux températures hivernales.

Cette veille permet d'agir immédiatement en cas de vague de froid avec passage de la vigilance verte en jaune (entre -5° et -10° C) en orange (entre -10° et -18°) ou en rouge (en

dessous de -18°), à partir des deux bulletins quotidiens transmis par Météo France.

Le dispositif de veille sociale s'articule autour du numéro d'appel 115, des maraudes pour aller au-devant des personnes à la rue, des accueils de jour pour trouver écoute et accompagnement social, des haltes de nuit et des centres d'accueil d'urgence pour obtenir un hébergement.

L'ensemble du dispositif de veille sociale est coordonné par le service intégré d'accueil et d'orientation (SIAO) piloté par l'association AFUS16.

Ainsi, le niveau jaune du dispositif a été déclenché à 3 reprises depuis le début de la période hivernale. Ce déclenchement, décidé par le Préfet, tenait compte tant des températures très froides annoncées par Météo-France que des propositions émises par le gestionnaire du 115 et des associations œuvrant sur le terrain ainsi que des analyses des services de l'État.



### Veiller aux plus fragiles d'entre nous est un devoir citoyen.

Si vous vous trouvez en présence d'une personne en difficulté, les bons réflexes sont les suivants :

- Composez le numéro d'appel gratuit 115
- Soyez précis dans le signalement de la personne : adresse et difficultés repérées ;
- Si la personne apparaît en détresse physique immédiate, signalez-le au numéro 15 (urgences médicales) ; dans ce cas ne laissez pas la personne seule et attendez les secours avec elle.

Le plan national de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale comporte un volet « hébergement-logement » qui prévoit de mettre fin à la gestion saisonnière de l'hébergement et d'accélérer l'accès définitif au logement des publics fragilisés, à la rue ou précairement hébergés. En effet, les capacités de mise à l'abri n'étaient jusqu'alors mobilisées que du 1er novembre au 31 mars. L'État s'assure désormais, et ce, tout au long de l'année, de la pérennisation des capacités d'hébergement ;

de la création d'une offre nouvelle de logements ;

de la mobilisation du parc locatif social existant au moyen du « contingent préfectoral » : en effet, par convention signée avec les bailleurs sociaux, le préfet dispose d'un volume de logements mobilisables en tant que de besoin pour les personnes précaires ;

du développement de logements accompagnés (aidant le public à gérer son logement) ;

de la prévention des expulsions locatives suffisamment en amont en mobilisant l'ensemble des acteurs concernés.

Ce travail a été amorcé fin 2013, notamment par le financement, sur des crédits d'État, de capacités d'hébergement supplémentaires à Angoulême et à Cognac, ou de « logement accompagné » en créant une maison relais de 20 places à Châteaubernard, ou encore d'une restauration sociale à Angoulême. Cependant, les difficultés rencontrées par les personnes sans domicile fixe ou en situation très précaire n'en sont pas pour autant surmontées.

Les nouvelles mesures déployées fin 2013 et reconduites en 2014 seront pérennisées, afin de garantir aux personnes en situation d'exclusion un accès de proximité sur l'ensemble de l'année et plus seulement l'hiver et permettre un accès sécurisé au logement de manière progressive.



Le CNDS (Centre National pour le Développement du Sport) a reçu pour mission de contribuer à la politique de développement de la pratique du sport par le plus grand nombre, dans le cadre des orientations générales fixées par le ministère en charge des Sports.

En 2014, 540 projets charentais ont été financés par le CNDS pour un montant de 580 000 €. Les priorités 2014 s'articulaient autour de trois axes : l'emploi, la réduction des inégalités d'accès au sport et la promotion du sport comme facteur de santé.

#### Première priorité : l'emploi

Toutes les demandes d'aide à la création d'emploi formulées ont été financées.

À ce titre, 10 emplois à plein temps d'éducateurs sportifs ont été financés,

À titre d'exemple, 3 clubs de Soyaux : le FLEP, l'Amicale Sportive de Football et l'Association Sportive Basket-ball, ont été subventionnés à hauteur de 12 000 € chacun.

#### Deuxième priorité : la réduction des inégalités d'accès à la pratique

Il s'agit ici de financer les projets qui accompagnent la pratique sportive en club des publics qui en sont éloignés tels

que les jeunes habitant en territoire rural ou dans les quartiers, les personnes en situation de handicap et les seniors.

Ainsi, le club de football de Saint-Angeau a reçu une subvention pour le développement de son école. Celle-ci permet à des jeunes en milieu rural d'avoir une pratique sportive et éducative en s'appuyant entre autre sur le dispositif « respect tous terrains ».

De même, le Confolens Tennis Club, qui permet à des publics très diversifiés et en particulier à des jeunes en milieu rural d'avoir une pratique sportive et éducative de qualité avec un encadrement qualifié et des installations et du matériel approprié.

#### Troisième orientation : le sport santé

En partenariat avec l'Agence Régionale de Santé et le Conseil Régional, pour développer les bonnes pratique sport-santé : l'objectif est d'inciter les personnes à la santé fragilisée, à pratiquer une activité physique et sportive, dans le cadre, le cas échéant, d'un suivi médical.

L'association « Un Pas de Plus » a été financée pour s'investir auprès des seniors, mais aussi des personnes atteintes de maladies chroniques, souffrant d'obésité, ou autres pathologies, en utilisant une activité labellisée « Rando-Santé »



À l'occasion de la journée internationale pour l'élimination des violences faites aux femmes, Salvador PÉREZ, préfet de la Charente et Patrice CAMBEROU, Procureur de la République, ont réuni la commission départementale d'action contre les violences faites aux femmes.

L'objet de cette réunion annuelle de tous les acteurs du département, impliqués dans la prévention et la lutte contre les violences faites aux femmes, est de mesurer l'engagement tant des pouvoirs publics (État, collectivités territoriales, établissements de santé) que des nombreuses associations qui accueillent, prennent en charge et accompagnent, au quotidien, des femmes victimes de violences, dans la déclinaison du quatrième plan triennal de lutte contre les violences faites aux femmes 2014-2016.

Ce plan triennal vise à assurer une meilleure protection juridique, économique et sociale des femmes, encadre l'action publique, notamment en renforçant des partenariats interministériels pour une meilleure cohérence des interventions contre les violences.

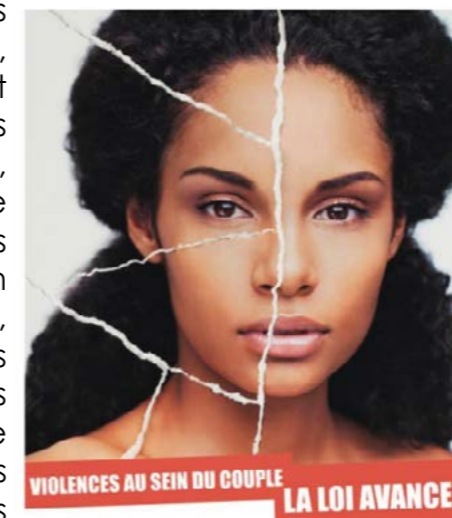
Le plan d'action interministériel, présenté il y a tout juste un an, comporte 3 grands axes :

- l'organisation de l'action publique face aux violences ;
- la protection des femmes victimes ;
- la mobilisation de la société.

Depuis plusieurs années, en Charente, des actions d'information et de sensibilisation sur les violences au sein du couple sont conduites régulièrement auprès de professionnels, de bénévoles et d'élus. La mise en place de dispositifs d'accueil, d'information,

d'orientation et d'accompagnement des victimes, la diffusion du guide « violences conjugales en Charente » ont permis d'améliorer la prise en charge des femmes victimes de violences conjugales, mais aussi des enfants.

Afin d'accroître la connaissance de ces dispositifs, la mission aux droits de femmes et à l'égalité entre les femmes et les hommes



Chaque année, plus de 216 000 femmes sont victimes en France de violences commises par leur partenaire. 86 000 femmes rapportent avoir été victimes de viol ou de tentative de viol et seules 10 % d'entre elles déposent plainte. Comme toutes les autres violences, les violences faites aux femmes sont inacceptables et doivent être combattues.

- Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations de la Charente (DDCSSPP)  
- a chargé le Centre d'information des droits des femmes et des familles (CIDFF) d'impulser et de mettre en place des réseaux locaux de prévention et de lutte contre les violences au sein du couple sur 4 territoires : Charente Limousine, Horte et Tardoire, Ouest Charente et Ruffécois. De nombreuses structures locales ou départementales se sont ainsi mobilisées pour renforcer le partenariat entre les différents acteurs intervenant auprès des victimes de violences conjugales et de leurs enfants. Ces professionnels pluridisciplinaires de différentes structures ou institutions ont souhaité agir ensemble sur leur territoire pour prévenir et lutter au

sein du couple en organisant différentes manifestations.

À l'occasion de cette journée, un extraordinaire élan de solidarité a permis de sensibiliser plus de 600 personnes en une semaine pour notre seul département.

Cette mobilisation exceptionnelle doit être saluée et témoigne de la synergie qui caractérise de plus en plus la prévention et la lutte contre les violences faites aux femmes.

La crise du secteur du logement pèse sur le pouvoir d'achat et les conditions de vie des Français. Elle pèse également sur la situation des entreprises et de l'emploi. Elle est principalement due à l'insuffisance de la construction de logements (la production annuelle a chuté de 11,6 % entre juillet 2013 et juillet 2014).

Le Premier ministre a fait du logement une priorité d'action et a annoncé le 29 août 2014 les dispositions d'un plan de relance. Relancer la construction est une priorité sociale pour les familles et les jeunes ; c'est aussi un impératif économique car le bâtiment est le moteur de l'économie française.

Face à cette situation, **les services de l'État se mobilisent autour de cinq axes :**

### 1- Libérer et mobiliser le foncier

Pour relancer la construction, il est indispensable de libérer des terrains. Cela permettra aussi de faire baisser le coût du foncier qui pèse sur les prix de l'immobilier.

Dès 2008, l'État propriétaire contribue à la production de logements en déclassant et cédant son foncier public (ou celui de ses opérateurs) devenu inutile.

Pour faciliter la mobilisation du foncier public à un prix abordable, la loi du 18 janvier 2013 a introduit le principe de la décote sur le prix de cession des terrains de l'État à chaque fois que la transaction permet la création de logements sociaux.

### 2- Augmenter l'offre de logements neufs intermédiaires et sociaux

Les mesures mises en œuvre sont de trois types :

- refonder le dispositif fiscal d'investissement locatif ;
- construire plus de logements intermédiaires uniquement en zones tendues ;
- construire plus de logements sociaux notamment en appliquant dès le 1er janvier 2015 les pénalités renforcées prévues par la loi SRU pour les villes qui ne remplissent pas leurs obligations de construction de logements sociaux.

### 3- Favoriser l'acquisition de logements neufs

Pour relancer la construction, il est également nécessaire de favoriser l'accession à la propriété. Dans cette perspective, le gouvernement a engagé une réforme du prêt à taux zéro, et a décidé d'appliquer le taux de TVA à 5,5 % pour l'accession à la propriété pour les ménages modestes dans les quartiers prioritaires de la ville.

### 4- Améliorer l'habitat

Il s'agit d'aider les ménages ayant un projet de rénovation thermique de leur habitation principale en

allégeant leurs charges principalement grâce à deux mesures :

- simplifier et augmenter le crédit d'impôt développement durable : son taux est porté à 30 % pour les travaux de rénovation énergétique engagés à partir du 1er septembre 2014 ;

- assurer le financement des travaux de rénovation énergétique de propriétaires très modestes aidés par l'Agence nationale de l'habitat (ANAH) en 2014.

La Charente se singularise par l'ancienneté de son parc de logements privés. En effet, près de la moitié des résidences principales ont été construites avant 1948. De plus, 27 000 propriétaires occupants pour la plupart âgés sont touchés par la précarité énergétique.

Depuis le début de l'année 2014, la délégation de l'Anah en Charente a financé près de 400 logements, mettant ainsi en œuvre une politique d'amélioration du parc de logements privés existants.

L'action de l'Anah revêt ainsi une triple dimension : solidaire, économique et écologique. À cet effet l'Anah en partenariat avec les collectivités, accorde des subventions pour l'amélioration des résidences principales à des propriétaires occupants à faibles ressources ainsi qu'à des bailleurs qui louent des logements sous contrepartie sociale.

**Numéro de la délégation de l'ANAH en Charente**

**05 17 17 38 29**

### 5- Poursuivre la simplification des normes de construction

En lien avec les professionnels, 50 mesures de simplification de règles et normes ont été mises en place. Cette simplification doit faciliter la conception des logements et permettre une diminution du coût de la construction et une accélération des délais de construction.



**La loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées du 11 février 2005 donnait 10 ans aux établissements recevant du public pour se rendre accessibles.**

Fin 2012, à quelques mois de l'échéance, un peu plus de 30 % de ces établissements étaient accessibles. Face au constat, partagé par tous les acteurs, que l'échéance du 1er janvier 2015 ne pouvant pas être respectée, le Gouvernement a décidé d'agir et a organisé dès l'automne 2013 une concertation réunissant les grandes associations du secteur du handicap, les représentants des établissements privés et des collectivités territoriales.

Près de 140 heures de discussions ont permis de définir un cadre pour relancer la dynamique de mise en accessibilité de la société avec notamment une mesure majeure : la création des « Agendas d'accessibilité programmée » (Ad'AP).

L'ordonnance du 26 septembre 2014 permet la mise en œuvre de ces agendas d'accessibilité programmée et l'évolution des normes d'accessibilité.

### Pour les ERP déjà accessibles le 31 décembre 2014

Le gestionnaire adressera à la préfecture une attestation de la bonne accessibilité de l'ERP, y compris par dérogation, avant le 28 février 2015. L'attestation sera accompagnée des pièces justificatives (attestation de bureau de contrôle, arrêté d'ouverture, etc.). Une

attestation sur l'honneur suffira pour les ERP de 5ème catégorie. L'attestation exempte de l'obligation de dépôt d'Ad'AP.

### L'agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP), un acte d'engagement !

L'agenda d'accessibilité programmée est un document de programmation pluriannuelle qui précise la nature des travaux et leur coût et engage le gestionnaire d'établissement qui le signe à réaliser les travaux dans un délai de 1 à 3 ans, dans les cas les plus fréquents.

Son dépôt est obligatoire pour tous les ERP non accessibles au 1er janvier 2015, il se fait en mairie ou en préfecture, selon les cas, avant le 27 septembre 2015 et se matérialise par un formulaire Cerfa simplifié.

Les 3 étapes de la mise en accessibilité :

- déposer l'Ad'AP,
- mettre en œuvre les travaux,
- faire savoir que l'ERP est accessible.

Le dépôt de l'agenda d'accessibilité programmée suspend – sur la durée de l'agenda – le risque pénal prévu par la loi du 11 février 2005.

A contrario, l'absence de dépôt soumet le gestionnaire à des sanctions pécuniaires et pénales.

### Renseignements utiles

Sur le site internet [www.accessibilite.gouv.fr](http://www.accessibilite.gouv.fr)

# #accessibleatous



**AGENDA D'ACCESSIBILITÉ PROGRAMMÉE**

Il y a quelques mois, la presse se faisait l'écho de la publication d'une carte de la pollution du fleuve Charente autour du Cognaçais. Cette carte faisait en fait état d'une pollution sur un cours d'eau, le Tourtrat, affluent de la Charente, sur la commune de Réparsac .

Les services de l'État ont immédiatement engagé en juin 2014 avec la commune de Réparsac et l'ensemble des partenaires, un plan d'action pour identifier les causes de cette pollution importante et ainsi la réduire.

La direction départementale des territoires, service en charge de la police de l'eau et des milieux aquatiques a réuni l'ensemble des acteurs du territoire le 14 octobre 2014, afin de faire un point sur les actions menées ou en cours. Il faut souligner la forte mobilisation des nombreux partenaires :

- la collectivité de Réparsac a sensibilisé les jardiniers amateurs de la commune et s'est engagée à réaliser un plan de gestion différenciée avec un objectif « zéro-phyto » pour le traitement des adventices. Elle est par ailleurs en cours de réflexion avec Charente-Eaux sur le traitement des eaux usées domestiques du bourg,

- la chambre d'agriculture de la Charente a procédé à un diagnostic des sièges d'exploitation sur le bourg, avec des propositions de mise en conformité ; les agriculteurs du territoire ont montré leur volonté de s'engager sur un projet de plate-forme collective. En attendant ils ont mutualisé les installations les plus sécurisées ; une analyse de la

gestion des intrants sur les cultures à proximité du Tourtrat est en cours,

- une laiterie, après avoir substitué un de ses produits lessiviels identifié comme source potentielle de l'AMPA, a vidé et nettoyé les lagunes de traitement des eaux usées afin de diminuer plus rapidement la rémanence du produit ; elle poursuit le suivi analytique en sortie de ses ouvrages.

Les dernières analyses réalisées en septembre 2014 sur le cours d'eau, les exutoires d'eaux pluviales et les ouvrages du système de traitement des effluents de la laiterie se sont révélées très encourageantes avec des valeurs inférieures à 0,1 µg/l.

Le suivi sera poursuivi en 2015, afin de conforter ces résultats. La sensibilité analytique de ses paramètres sur des effluents chargés notamment implique la prudence sur les valeurs mesurées.

L'ensemble des actions coordonnées par la direction départementale des territoires se poursuit actuellement. Une nouvelle rencontre est prévue en mai 2015 avec l'ensemble des parties intéressées.

Elle devrait permettre de conforter l'amélioration des résultats.

\*<http://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/indicateurs-indices/f/1831/1902/pesticides-eaux-douces.html>







<http://STOP-DJIHADISME.gouv.fr> le site pour :

- 🐰 Comprendre la menace terroriste et décrypter la propagande djihadiste : théorie du complot, techniques de manipulation, ...
- 🐰 Agir : l'Etat a pris des mesures exceptionnelles pour lutter contre le terrorisme : moyens humains et matériels, cyber-sécurité, services de renseignement, ...
- 🐰 Se mobiliser : le site rappelle à tous les comportements à adopter, en situation de menace comme au quotidien.

[www.gouvernement.fr](http://www.gouvernement.fr)  
@gouvernementFR



© Louison